



## Dossier Accident du travail non consolidé

Par **BOCQUEL Pascal**, le **06/02/2018** à **23:02**

Bonsoir,

Mon mari a eu un accident dans le cadre de son travail au mois de septembre 2000.

Il a subi des soins jusqu'en 2002/2003 (opérations).

Il a reçu en 2003 un premier courrier mentionnant la consolidation du dossier puis un deuxième courrier mentionnant que le dossier n'était pas consolidé.

Mon mari a, suite à cet accident, une cicatrice sur le côté du visage et le cou. Celle-ci lui pose un problème de démangeaison aujourd'hui.

Aucune indemnisation de préjudice corporel ne lui a été proposée.

Selon vous, peut-on relancer son dossier "accident du travail" malgré le délai qui s'est écoulé depuis l'accident ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **07/02/2018** à **09:38**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisqu'il s'agit d'un problème de Sécurité Sociale...

Mais, remontant à 15 ans cela me semble trop ancien à moins que des éléments nouveaux soient intervenus...